



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2024**



Sommaire

Edito 3

Zoom sur... l'offre C.vélo 4

Zoom sur... l'offre de transport en commun..... 5

Les navettes et lignes scolaires 6

Mobilité pour tous 8

• Nouveau réseau T2C : une offre renforcée 8

• La tarification solid'Air..... 11

• Des transports gratuits le week-end..... 12

• Accompagner des personnes en insertion pour faciliter leurs mobilités..... 12

• Un accès pour toutes et tous 13

• Créer un climat plus sécuritaire dans les transports en commun..... 14

• L'enquête sur nos déplacements : ce qu'il faut savoir . 15

Mobilité durable 16

• Tram-bus : la mobilité de demain pour la métropole clermontoise 16

• Végétalisation..... 18

• Partager équitablement l'espace public.....18

• Du nouveau pour C.vélo19

Mobilité plus facile..... 20

• Lancement de l'application Clermoov et de la e-boutique..... 20

• Encourager le covoiturage au quotidien 22

• Lancement du Service Express Régional Métropolitain 22

• Les médiateurs travaux InspiRe, une équipe dédiée aux côtés des habitants..... 23

Sensibilisation à la mobilité 24

• Plan de Mobilité Employeur 24

• C.l'infobus 25

• Partenariats avec les forces économiques du territoire. 26

• Les partenariats culturels et sportifs du SMTC-AC en 2024 26

• Sensibiliser les jeunes à la mobilité 27

Organisation 28

• La composition et la structuration des effectifs en 2024 28

• Un nouveau règlement intérieur pour un fonctionnement souple et sécurisé 29

• Gestion financière 2024 30

• Portraits d'agents..... 32

• L'organisation institutionnelle 33



**Nous maintenons le cap
d'une transformation
profonde qui bénéficiera
durablement à notre
territoire**

Edito

Dans un contexte mondial marqué par de fortes tensions géopolitiques et des incertitudes économiques, notre métropole clermontoise continue de tracer sa voie vers un avenir plus durable et inclusif.

En 2024, les élus du SMTC ont actualisé leur projet de mobilité lancé au début du mandat dernier afin d'imaginer comment créer les conditions d'une mobilité durable. L'accent a été mis sur les services qui facilitent les changements d'habitude de déplacement et sur l'offre publique de transport qui permet à toutes et tous d'accéder aux lieux de vie, d'étude, de travail, de loisirs, etc.

Cette nouvelle version du projet, marque notre engagement pour atteindre nos objectifs de décarbonation grâce à des solutions concrètes.

Par exemple, nous avons dévoilé le futur réseau entièrement restructuré avec beaucoup plus d'offres dans chaque commune ; nous avons présenté le tram-bus qui circulera fin 2025 ; nous avons lancé la ligne à hydrogène entre Clermont-Ferrand, Lempdes et Pont-du-Château et nous avons mis en service l'application Clermoov pour trouver son trajet à pied, en vélo, en transport en commun ou en voiture.

La reconduction de la gratuité des transports le week-end jusqu'en 2027, l'extension de la tarification solidaire au service C.vélo en location longue durée à partir de 2025, ou l'aide financière d'incitation au covoiturage illustrent notre engagement à offrir des solutions de mobilité adaptées à chaque situation.

Des mesures telles que la descente à la demande en soirée, ou des opérations renforcées de lutte contre la fraude ont également été lancées afin de créer un climat plus apaisé dans nos transports en commun.

Enfin, l'année 2024 a été une étape décisive dans la construction de notre nouveau réseau de transport, et le projet InspiRe prend forme sous nos yeux et prépare la métropole de demain.

Malgré les contraintes liées aux travaux, que nous nous efforçons d'atténuer grâce notamment à notre équipe de médiateurs, nous maintenons le cap d'une transformation profonde qui bénéficiera durablement à notre territoire. Les premiers arbres plantés et les espaces publics réaménagés donnent déjà un aperçu de la métropole plus verte et plus agréable à vivre que nous construisons.

Ensemble, nous relevons le défi d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement et plus attentive aux besoins de chacun.

François RAGE
Président du SMTC-AC

Zoom sur... l'offre C.vélo

Les vélos en libre-service (VLS)

680

vélos mécaniques répartis dans
57 stations disponibles 24 h / 24, 7 j / 7

656 000

courses
effectuées en 2024

13 000

abonnements
annuels

2,56

trajets journaliers effectués
par un vélo en libre-service



Les vélos en location longue durée (VLD)

16

vélos mécaniques

1025

vélos à assistance électrique
(VAE) dont 17 pliants

8

VAE réservés aux employés
d'entreprises couvertes par un PdME*

14

longtails

Avec **89%**

des abonnements renouvelés,
ce service répond à une demande forte.

*Plan de Mobilité Employeur

C.vélobox

150

La C.vélo box est un parking à vélos
sécurisé de 150 places, situé
sur le parvis de la gare SNCF. Elle peut
accueillir des vélos personnels ou loués.
La box est accessible 7 j / 7, 24 h / 24
uniquement par abonnement.

259

En 2024, il y a eu 259 nouveaux contrats,
soit + 44% par rapport à 2023.

77%

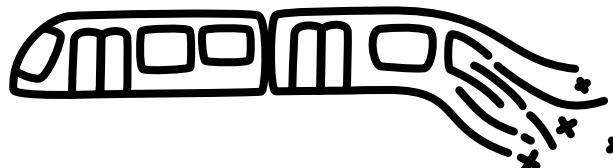
En 2024, l'aménagement affiche un taux
d'occupation moyen de 77%.

Zoom sur...

l'offre de transport en commun

Les lignes régulières

- **1 ligne de tramway**
- **19 lignes urbaines exploitées par T2C dont 2 lignes fortes (B et C)**
- **12 lignes interurbaines affrétées**



Les **lignes 32 et 33** sont exploitées via une convention de groupement de commande avec Riom Limagne et Volcans car elles circulent sur les deux territoires. La **convention**, qui permet de coordonner la passation et l'exécution des marchés d'exploitation de ces lignes et de définir la répartition financière, **a été renouvelée en 2022 pour 4 ans**.

7,5 millions de km parcourus sur le réseau en 2024

6 millions de km sur les lignes exploitées directement par T2C

840 000 km sur les lignes affrétées dont 65 000 sur les navettes

340 000 km sur les services sur réservation

2,5 millions de titres de transport vendus hors abonnements

33 millions de voyages effectués en 2024


39 000
abonnés réguliers


14 500
abonnés – 26 ans


19 500
abonnés bénéficiant de la tarification solidaire



Les navettes

Pour faciliter l'accès aux lieux de loisirs ou touristiques, le SMTC-AC propose des navettes :

• **La navette Montjuzet** fait **7 allers-retours/jour** entre le centre de Clermont-Ferrand et l'entrée principale du parc. Elle circule les **mercredis, samedis et dimanches** en période scolaire et tous les jours pendant les vacances. **2200 voyages ont été effectués grâce à elle en 2024.**

• **La navette Vulcania** circule **tous les jours pendant les vacances scolaires d'été** (deux allers-retours/jour), pendant les vacances de printemps et de la Toussaint (un aller-retour/jour). Elle relie la gare SNCF à Vulcania via Chamalières et Orcines (dont le parking des Goules). On recense **5000 voyages en 2024**. La gestion de la navette s'appuie sur une convention signée entre trois partenaires : le SMTC-AC, Riom Limagne & Volcans et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La tarification T2C s'applique dans cette navette.

• **La navette du Panoramique des Dômes** circule **tous les jours du début des vacances de printemps à la fin des vacances de la Toussaint**. 5 à 10 allers-retours par jour, selon les périodes, relient Clermont-Ferrand à la gare du train du panoramique des Dômes via Chamalières, et La Font de l'Arbre à Orcines.

5800 voyages ont été effectués en 2024.

• **BEN, bus de nuit gratuit**, couvre les principaux secteurs des résidences universitaires depuis le centre-ville, permettant aux étudiants de regagner leur domicile en toute sécurité la nuit. Un service de médiation est présent à bord. **BEN circule les jeudis, vendredis et samedis en période scolaire universitaire ainsi que certaines veilles de jours fériés**, avec un départ toutes les heures entre 1h et 4h. **En 2024, BEN a transporté 7700 noctambules.**



Lignes scolaires

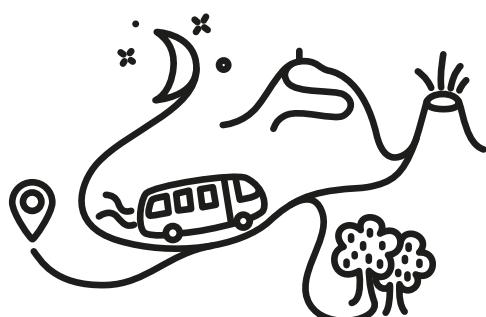
Le SMTC-AC veille continuellement à l'évolution de son offre de transport pour accompagner chaque élève jusqu'à son établissement scolaire dans les meilleures conditions.

En 2024, en complément de l'offre régulière, **573 courses en moyenne par semaine sont réalisées via des services scolaires dédiés**, principalement à destination des collèges et des lycées.

Ces services spécifiques permettent également la desserte de **7 écoles primaires** ainsi que de l'**Établissement Régional d'Enseignement Adapté de Romagnat**.

Par ailleurs, **un conventionnement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes** permet l'accès à certaines lignes scolaires régionales, soit **84 courses en moyenne par semaine**.

Pour faciliter l'accès aux lieux de loisirs ou touristiques, le SMTC-AC propose la navette Montjuzet, la navette Vulcania, la navette du Panoramiques des Dômes et BEN (bus de nuit)



Mobilité pour tous

Nouveau réseau T2C : renforcement de l'offre sur tout le ressort territorial

Repensé dans le cadre du projet InspiRe, le futur réseau de transport public a été dévoilé en février 2024. À la clé, une mobilité plus écologique et une amélioration majeure de la desserte pour tous les usagers à compter de décembre 2025. 4 types de ligne sont ainsi proposées :

Des lignes Type 1

ligne A du tramway et lignes B et C de bus à haut niveau de service. Ce sont des lignes qui structurent la métropole et forment la « colonne vertébrale » du réseau.

Caractéristiques :

- Circulation sur site réservé et haut niveau de service,
- Desserte de n'importe quelle commune du territoire avec au maximum une correspondance,
- Horaires et fréquence : du lundi au dimanche, toute l'année, de 6h à 1h, fréquence de 5 à 8 minutes en heure de pointe.

Des lignes Type 2

Cadencées, régulières, elles desservent les communes et quartiers densément peuplés, ainsi que la plupart des grands équipements urbains.

Caractéristiques :

- De nombreuses connexions avec les autres lignes régulières du réseau,
- Horaires et fréquence : du lundi au dimanche, toute l'année, de 6h à 21h30, fréquences inférieures ou égales à 20 minutes en heure de pointe.





Des lignes Type 3

Elles complètent les lignes type 1 et type 2, en desservant des bassins de population importants.

Caractéristiques :

- Une offre attractive en semaine et renforcée en dehors des heures de pointe,
- Horaires et fréquence : du lundi au samedi, de 6h à 20h, fréquences entre 15 et 30 minutes en heure de pointe.

Des lignes Type 4

Elles assurent un maillage fin du territoire et permettent de répondre à des attentes spécifiques (trajets domicile - travail des actifs et scolaires en particulier).

Caractéristiques :

- Accès direct et/ou en rabattement vers Clermont-Ferrand,
- Horaires et fréquence : du lundi au vendredi à minima, de 7h à 19h, au moins un bus toutes les heures.

Des services complémentaires

Des services de transports en complément des lignes régulières sont créés ou maintenus :

- Le Transport Sur Réservation (TSR) zonal,
- Le Transport Sur Réservation (TSR) : « taxibus » en soirée, à titre expérimental,
- Le Transport Sur Réservation (TSR) pour les Personnes à Mobilité Réduite,
- La ligne BEN,
- Les services de transport scolaire.

Le Transport Sur Réservation (TSR) se substituera au Transport à la Demande (TAD).



RESTRUCTURER LE RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC, POUR QUOI FAIRE ?

Lancé en 2006, lors de la mise en service de la ligne A du tramway, le réseau de bus de la métropole ne correspond plus à la réalité des déplacements des habitants et des usagers.

C'est pourquoi dans le cadre du projet **InspiRe**, l'ensemble des lignes a été repensé et adapté afin de mieux répondre aux besoins en matière de mobilités.

Les objectifs du nouveau réseau

- **90 % des habitants** desservis par une ligne de bus ou à proximité d'un arrêt de bus,
- **30 minutes** pour que chaque habitant accède aux services essentiels de proximité (santé, administration, emploi, enseignement) en transport en commun,
- **92 % des emplois** de la métropole desservis par un arrêt du nouveau réseau,
- **20 % d'offre kilométrique supplémentaire** sur le nouveau réseau, qui se traduit par de nouvelles lignes et plus de trajets par jour.

Améliorer les déplacements de la vie quotidienne est donc la priorité avec :

- La desserte des principales zones d'emplois de la métropole,
- La desserte de chaque collège et lycée publics ainsi que celle des sites d'enseignement supérieur,
- La desserte des centres hospitaliers et médicaux.

De l'étoile à la rocade : réorganiser le réseau

L'objectif est d'optimiser les temps de déplacement en offrant aux habitants et usagers un service de transport complet qui constitue une véritable alternative à la voiture particulière, à la fois crédible et compétitive.

Avec la croissance de l'offre, il nous est désormais possible de proposer des lignes qui relient directement les communes métropolitaines entre elles, sans obliger les usagers à transiter par le centre-ville.

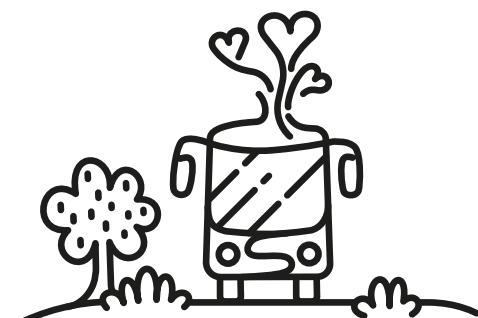


La tarification solid'Air

Mise en place par le SMTC-AC depuis 2015, la tarification solidaire permet aux personnes les plus fragiles financièrement d'accéder au réseau de transports en commun en bénéficiant de tarifs réduits sur les abonnements mensuels.

En 2024, plus de **19 000 abonnés en moyenne bénéficient chaque mois de la Tarification Solidaire (TS)** et représentent environ **50% du total des abonnés T2C** (stable par rapport à 2022 et 2023).

73% des abonnés TS ont droit à la réduction maximale (Solid'Air 3 à 4,30€/mois).



Les structures partenaires du SMTC-AC en 2024

Environ **la moitié des bénéficiaires** de la tarification solidaire passe par une **structure prescriptive** pour faire ouvrir leurs droits.

Fin 2024, 54 structures sont partenaires du SMTC-AC en matière de TS. La diversité des acteurs permet de toucher un large public dans tout le ressort territorial et même dans les collectivités voisines :

- 24 CCAS¹ (23 du ressort territorial + le CCAS de Riom),
- 8 administrations / établissements publics / SEM²,
- 22 associations / structures privées (avec travailleurs sociaux habilités).

Des transports gratuits le week-end

Les élus du SMTC-AC ont décidé de **reconduire la gratuité des transports en commun le week-end jusqu'en 2027**. Expérimentée depuis le 04 décembre 2021 pour une durée de deux ans, cette mesure a connu un véritable succès motivant sa prolongation.

La fréquentation pendant les week-ends de 2024 est estimée à 6 millions de voyages.

Fort de ce bilan très positif de l'expérimentation et dans une période d'inflation, le Comité syndical du SMTC-AC acte la poursuite de la gratuité des transports en commun sur son ressort territorial jusqu'au 31 août 2027. Cette décision s'inscrit également dans un contexte de travaux liés au projet **InspiRe** dans le cadre desquels les élus souhaitent maintenir un accès simple, rapide et gratuit au cœur urbain, au bénéfice des acteurs économiques qui le font vivre.

Son financement reste inchangé avec une répartition entre le SMTC-AC, Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand pour un montant total de 2,1 millions d'euros annuels.

Accompagner des personnes en insertion pour faciliter leurs mobilités

En 2024, différentes initiatives ont été menées afin de structurer un réseau de conseillers en mobilité à destination des travailleurs sociaux.

Le SMTC-AC a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du programme Tim's, en consortium avec la Plateforme Mobilité 63, l'association « Détours » et l'association « Les Monts qui Pétillent », pour créer un projet intitulé « **Les Mobilités Fédérées** ».

Parmi les actions proposées dans le projet, figure la mise en place de formations à destination des conseillères mobilité de la Plateforme, mais aussi des travailleurs sociaux du département et de toute personne souhaitant connaître les offres de mobilité sur le territoire.

En octobre 2024, une première session de formation a été organisée à la demande de l'association FIT Mobilité qui accompagne les personnes en insertion dans leur mobilité : 7 participants ont ainsi pu consolider leurs acquis et comprendre les aménagements en cours pour la future métropole, à travers le projet **InspiRe**.



Un accès pour toutes et tous

Pour accompagner la mobilité de toutes et tous, le SMTC-AC met en place des solutions adaptées à chacun, porteur de handicap ou non.

Le projet d'identification des stations de la ligne de tramway par la mise en place de pictogrammes adaptés aux personnes porteuses de handicaps cognitifs, psychiques et intellectuels s'est achevé en 2023, avec la mise en place de l'ensemble des logos tout au long de la ligne A.

L'année 2024 a permis de concevoir les pictogrammes adaptés qui seront déployés sur les futures lignes B et C. Les associations avec lesquelles le SMTC-AC a travaillé sur la ligne de tramway ont, à nouveau, apporté leur concours à la détermination des thèmes pour les deux lignes et le choix des logos.

Le service Moovicité est assuré par le groupe Keolis et ses partenaires, accompagnent les personnes porteuses de handicap.

Les services **MooviCité** sont composés d'une offre de transport tout public et d'une offre dédiée aux personnes à mobilité réduite. Ils ont été marqués par plusieurs changements majeurs.

En juin 2024, de nouvelles modalités de réservation ont été mises en place via l'application mobile «Moovicité», permettant ainsi une réservation entre 1 mois et 30 min avant un déplacement.

> **Moovicité PMR : en 2024, le service a assuré 30 235 voyages, soit une progression de 7% par rapport à 2023.** Il s'agit là de la meilleure année en termes de fréquentation depuis 2019. Chaque mois, ce sont environ 350 bénéficiaires qui utilisent le service.

> **Moovicité tout public : en 2024, le service a assuré 36 000 voyages, soit une baisse d'environ 3% par rapport à 2023.**

En juin 2024, deux nouvelles offres ont été proposées :

- Un **transport sur réservation** permettant de relier le cimetière et le funérarium de Crouel à la station « La Par dieu Gare »

- Un **transport sur réservation** permettant de relier la commune de Pérignat-les-Sarlièves et l'arrêt de la ligne C « Pointe de Cournon », à la zone d'activité de Cour non-d'Auvergne.

Après une période d'adaptation aux nouvelles modalités de réservation, l'utilisation du transport sur réservation est revenue à son niveau d'avant et permet à de nouveaux usagers d'en profiter.

Certains usagers ont également « basculé » sur les offres régulières scolaires, notamment à St-Genès-Champarnelle.



Créer un climat plus sécuritaire dans les transports en commun

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Le taux de fraude a augmenté ces dernières années, comme dans de nombreux réseaux, passant de 9 % en 2021 à 11 % en 2024.

1,5 M€ : c'est le coût estimé par an de la fraude dans les transports publics clermontois. De plus, la fraude renforce le sentiment d'injustice chez les usagers non-fraudeurs.

Dans un contexte très positif de hausse de la fréquentation (+16% entre 2023 et 2024) et d'une tarification solidaire offrant des solutions adaptées aux revenus, la régie T2C et le SMTC s'engagent à réduire ce phénomène au travers d'actions concrètes.

Des mesures renforcées

- **Renforcement des équipes de contrôle** : en 2024, le nombre d'agents est passé de 20 à 27,
- **Opérations conjointes avec la Police** : depuis 2022, les opérations de contrôle sont renforcées par des agents de la police municipale et nationale. 62 opérations ont été menées en 2024,
- **Opérations de Lutte Anti-Fraude** : des contrôles massifs et ponctuels sont organisés, mobilisant jusqu'à 18 agents et plusieurs policiers pour contrôler plusieurs milliers de voyageurs en quelques heures.

Ces opérations conjointes assurent un contrôle efficace en permettant l'obtention de l'identité des fraudeurs.

Exemple d'opérations conjointes : 18 juin 2024, secteur Musée d'Art Roger Quilliot : 910 personnes contrôlées, 105 PV (11,5 % de fraude).

En parallèle, **la nouvelle billettique permet une meilleure efficacité de contrôle et de paiement**, avec un taux de recouvrement de 85 %, dont 30-40 % de paiements immédiats.

Hausse du coût de l'amende

Depuis le 1^{er} octobre 2024, **l'amende pour fraude est passée de 49€ à 65€**, les pratiques en la matière se situant entre 50 € et 75 € selon les réseaux.

Avec près de **400 000 voyageurs qui ont été contrôlés en 2024**, le SMTC et T2C restent engagés dans la lutte contre la fraude pour garantir un service de qualité et équitable pour tous les usagers du réseau de transports clermontois.

DESCENTE À LA DEMANDE

Le SMTC-AC met en place **la descente à la demande sur le réseau T2C à partir de 22h**.

Mis en œuvre le 1^{er} juillet 2024 conformément aux engagements pris en début de mandat, ce dispositif **permet aux usagers de descendre du bus entre deux arrêts afin de se rapprocher de leur destination**. Il s'adresse en particulier aux femmes, qui sont souvent les premières à se sentir en insécurité dans leurs déplacements, en particulier le soir. Ce service est ouvert à tous. Toutes les lignes de bus circulant après 22h sont concernées (B, C, 3 et 24).

Le SMTC s'engage à réduire le phénomène de fraude au travers d'actions concrètes



L'enquête sur nos déplacements : ce qu'il faut savoir

La Grande Enquête Mobilité (EMC²), menée d'octobre 2022 à janvier 2023 sur un territoire comprenant 11 EPCI¹ ou AOM² a livré ses résultats fin 2023. Cette étude importante analyse les modes de déplacement quotidien des habitants de la région.

Comment sont partagés les résultats ?

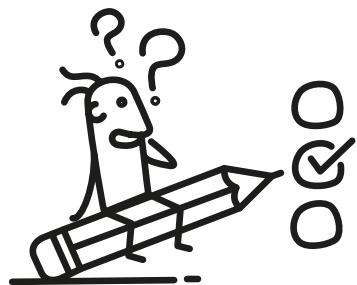
Des présentations sont prévues pour faire connaître ces résultats :

1. La première présentation s'est déjà tenue avec les élus locaux. Les chiffres importants leur ont été exposés et leurs préoccupations concernant les transports sur leur territoire ont été recueillies.
2. Depuis août 2024, le SMTC-AC collabore avec les EPCI pour élaborer conjointement les documents de présentation de ces résultats. L'Agence d'Urbanisme de Clermont-Ferrand contribue également à cette démarche.

Ces réunions permettent aux différentes collectivités de mieux travailler ensemble sur les questions de transport. Cette collaboration dépasse même les limites habituelles des territoires, avec par exemple le projet de «Service Express Régional Métropolitain» (un service de transport rapide à l'échelle de la région).

*¹ Établissement public de coopération intercommunale

*² Autorité Organisatrice de la Mobilité



Grande enquête mobilité
CLERMONT AUVERGNE
2023

Premiers résultats de l'enquête
AVRIL 2025

Mobilité durable



Tram-bus : la mobilité de demain pour la métropole clermontoise

INAUGURATION ET PRÉSENTATION

En attendant sa mise en service officielle sur les lignes B et C fin 2025, un tram-bus a été présenté au public, place de Jaude, à Clermont-Ferrand, du 14 au 30 décembre.

Pendant ces deux semaines, petits et grands ont pu découvrir leur futur système de transport à travers une série d'animations :

- visite du véhicule,
- rencontres et échanges avec l'équipe InspiRe,
- immersion en réalité virtuelle,
- espace photo souvenir, chasse au trésor, etc.

UN TRANSPORT D'AVENIR AU SERVICE DES HABITANTS

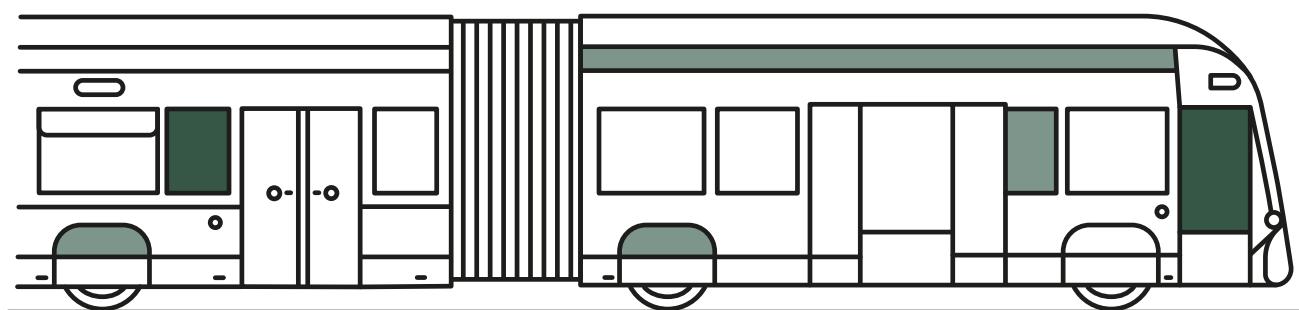
Le **tram-bus offre une alternative performante et écologique aux déplacements en voiture individuelle**. Grâce à ses moteurs électriques silencieux, ses larges capacités d'accueil et sa fiabilité renforcée, il combine les **avantages du tramway et la flexibilité du bus**, tout en garantissant un haut niveau de service : rapidité, régularité et confort pour tous les usagers.

Avec une **fréquence de passage élevée** (toutes les 5 à 8 minutes en heure de pointe) et une **large amplitude horaire** (de 5 h à 1 h, du lundi au dimanche), le tram-bus se présente comme une **solution de transport performante et adaptée aux besoins des habitants**.

Il bénéficie la plupart du temps de voies dédiées et est prioritaire aux intersections, garantissant une vitesse performante et régulière.

FICHE TECHNIQUE DU TRAM-BUS

SYSTÈME DE RECHARGE Grid-eMotion® flash fourni par Hitachi Energy.	BATTERIES 2 batteries LTO (Lithium Titanate Oxide) de 57 kWh chacune.
POIDS Poids à vide / PTAC (poids total autorisé en charge) : 20 tonnes / 30 tonnes	TEMPS DE RECHARGE 45 kWh en 5 min soit 39 % en 5 min.



CAPACITÉ 140 passagers dont 32 places assises.	MODÈLE lighTram® 19 Plug de Hess personnalisé pour répondre aux particularités de l'agglomération clermontoise
MOTORISATION 100 % électrique. Le véhicule bénéficie d'une chaîne de traction électrique sur les deux essieux arrières. Alimentation par batterie.	DIMENSIONS 18,7 mètres de long, 2,5 mètres de large, 3,5 mètres de haut, 4 portes

Avec le tram-bus, la Métropole se dote d'un nouveau système de transport confortable et zéro émission.

Végétalisation

Grand projet de transformation urbaine, **InspiRe** comprend un volet de végétalisation de l'espace public. Il s'agit de **planter plus et de planter mieux**, avec plus de diversité végétale, une adaptation aux sols et aux climats urbains, un usage raisonné de l'eau. Depuis la fin d'année 2024, les premiers arbres sont plantés partout où l'avancement du chantier le permet, l'automne et l'hiver étant les saisons à privilégier.

Chiffres clés

Pour l'ensemble du projet InspiRe

8

nouveaux arbres
pour 1 arbre coupé

3000

arbres
plantés

42

espèces

15000

mètres carré
désimperméabilisés

InspiRe va ainsi créer de **nouveaux aménagements paysagers, des îlots de fraîcheur, faciliter l'infiltration de la pluie dans les sols... pour un retour de la nature en ville**, une adaptation au changement climatique et une meilleure gestion des eaux de ruissellement.



Lancement d'une ligne de bus à hydrogène

En 2023, le **SMTCA a signé avec Kéolis un contrat global de performances pour exploiter les lignes 35-36 du réseau T2C avec des bus à hydrogène (H₂)**.

Ce contrat est inédit au niveau national par son périmètre, incluant exploitation, maintenance, fourniture des bus et approvisionnement en hydrogène vert, ainsi que par son ambition de tester la **solution hydrogène en conditions réelles** sur une ligne forte **comptabilisant plus de 400 000 km commerciaux et 400 000 voyages annuels**.

Une période de préparation a permis la construction d'une station de distribution d'hydrogène et l'extension du dépôt de Kéolis pour accueillir cette nouvelle technologie.

L'exploitation a démarré officiellement à la rentrée scolaire 2024, entre Clermont-Ferrand et Pont-du-Château via Lempdes avec une montée en charge progressive des bus H₂.

Partager équitablement l'espace public

Des transformations pour améliorer les transports en commun

Au printemps 2024, les secteurs Anatole France et Chanteranne ont été l'objet d'importants travaux. Ces aménagements visent à faciliter la circulation des bus dans le cadre du réseau restructuré par **InspiRe**. Le changement principal a été la transformation d'une voie automobile en voie réservée aux bus sur chacun de ces deux axes.

Des avantages concrets pour les usagers

Cette nouvelle organisation de l'espace public permet aux transports en commun d'être plus rapides et plus ponctuels. Sur l'avenue Anatole France, la voie réservée profite particulièrement à la ligne express 35-36 qui relie Clermont-Ferrand à Pont-du-Château, rendant l'accès au centre-ville plus facile.

Une stratégie globale pour un centre-ville plus agréable

Ces travaux font partie du plan de Clermont Auvergne Métropole qui vise à réduire les grandes routes à 2x2 voies dans le centre-ville pour créer un environnement plus calme. L'avenue Édouard Michelin illustre bien cette démarche : les modifications ont permis d'établir une circulation dans les deux sens sur toute sa longueur et de la connecter à l'avenue Anatole France.

Des améliorations déjà opérationnelles

Ces aménagements, réalisés dès 2024, sont déjà utilisés par le réseau de transport actuel, et dessinent les futurs axes de circulation métropolitains.

Avant la fin d'année 2024, les premiers bus à hydrogène ont circulé sur la ligne, ils ont assurés notamment des services sur 250km, distance bien supérieure à ce qui aurait pu être parcouru par des bus électriques sur batteries.

Dès le printemps 2025, plus de la moitié des kilomètres est effectuée par des véhicules à hydrogène.

Une partie des bus est retrofitée par l'entreprise GCK située à Cournon-d'Auvergne.



Du nouveau pour C.vélo

Extension du réseau Vélos en Libre-Service (VLS)

L'extension du réseau VLS a été entérinée lors du Comité syndical de septembre 2024, actant l'**ajout de 23 stations et environ 200 vélos en libre-service supplémentaires**. Ces nouvelles stations seront implantées sur les communes de Cournon-d'Auvergne, Le Cendre, Clermont-Ferrand, Aubière et Beaumont.

Des changements dans la location longue durée de vélos

- Nouveaux tarifs et conditions**

Le Comité syndical a approuvé la révision des prix de la location et la création d'un tarif solidaire pour les revenus les plus modestes.

- Limitations de durée**

La durée maximale des abonnements passe à un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

- Transition en douceur**

Pour les personnes qui louent déjà un vélo, des règles spécifiques ont été mises en place pour organiser un retour progressif des vélos en 2025.

Evolution de la C.vélo box

En 2024, les contrats C.vélo box ont progressé. En effet, le **taux moyen d'occupation de l'équipement**, situé sur le parvis de la gare SNCF de Clermont-Ferrand est passé de 48% en 2023 à 77% en 2024.

L'abonnement 6 mois continue d'être particulièrement plébiscité par les abonnés C.vélo Box avec 87% des contrats souscrits.

Nouveaux abris à vélos sécurisés pour 2025

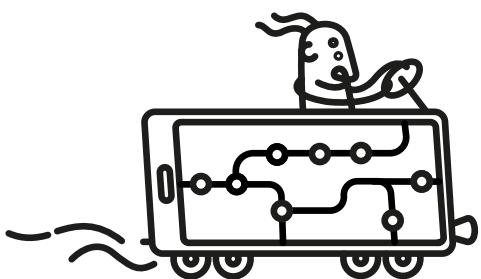
Un réseau de nouveaux abris à vélos sécurisés est prévu pour 2025.

Le contrat pour fournir ces stationnements sécurisés, en collaboration avec Clermont Auvergne Métropole, a été officiellement attribué au prestataire en septembre 2024.

Le choix des emplacements au plus près des autres moyens de transport ou des habitations est en cours de discussion avec les communes du ressort territorial du SMTC.



Mobilité plus facile



Lancement de l'application Clermoov et de la e-boutique

Clermoov, nouvelle application mobile proposée par le SMTC, permet de simplifier les déplacements au sein de la métropole clermontoise. Disponible gratuitement sur Android et iOS depuis l'automne 2024, Clermoov rassemble en une seule plateforme, l'ensemble des solutions de mobilité proposées dans la métropole.

Les fonctionnalités principales de Clermoov

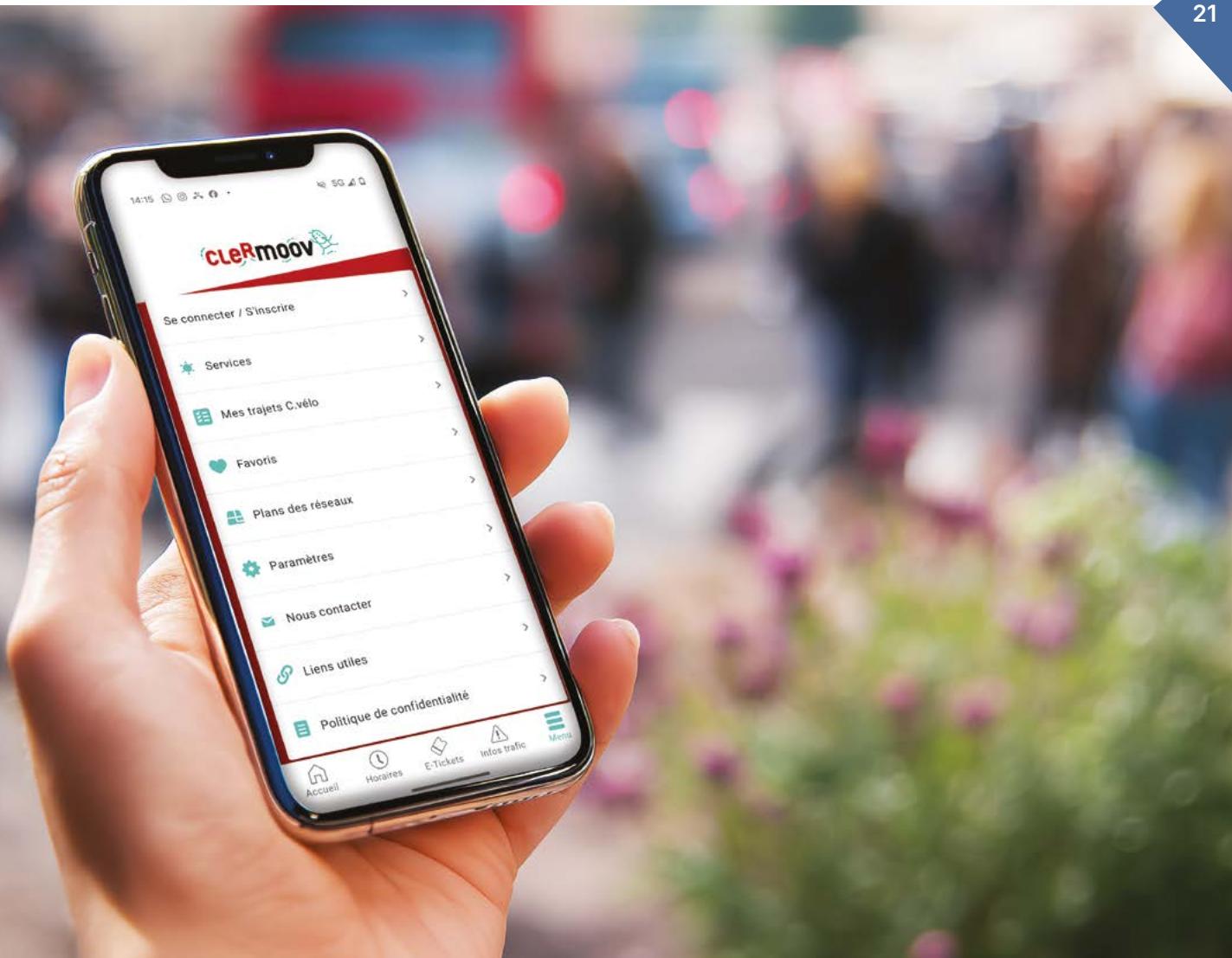
- **Calculateur d'itinéraire multimodal** : trouver rapidement le meilleur trajet en combinant plusieurs modes de transport : bus & tram (T2C), vélo, covoiturage, voiture et marche à pied. Clermoov aide à optimiser les déplacements en fonction des préférences demandées.

- **Achat et validation de titres de transport** : plus besoin de chercher un distributeur de tickets. L'achat des titres T2C se fait directement depuis l'application et la validation d'un simple scan de QR-Code.

- **Informations en temps réel** : l'application permet de consulter les horaires, suivre les perturbations du réseau T2C, vérifier la disponibilité des vélos en libre-service C.vélo ou encore la capacité des parkings.

- **Utilisation des vélos en libre-service (C.vélo)** : l'usager peut déverrouiller un vélo en libre-service directement depuis son smartphone grâce à l'application.

- **Impact environnemental** : visualiser l'impact CO₂ de chaque option de trajet permet de faire des choix de mobilité éco-responsable. Clermoov permet ainsi de privilégier les transports les plus respectueux de l'environnement.



Quelques chiffres

(depuis le lancement le 17/10/2024)

10 000

utilisateurs uniques
(2/3 Android, 1/3 iOS)

600

utilisateurs uniques par
jour en moyenne

2 500

personnes ont créé un
compte Clermoov

2 000

utilisateurs uniques
par semaine

4 500

utilisateurs uniques
par mois

¼ des utilisateurs sont des utilisateurs réguliers (6 fois ou plus par mois) > la grande majorité des recherches d'itinéraires concerne les transports en commun.

COVOITURAGE MÉTROPOLE CLERMONTOISE



**Partagez vos trajets !
Le SMTC-AC vous offre jusqu'à
90€/mois***

*Dans la limite du budget disponible



Encourager le covoiturage au quotidien

En 2024, le SMTC-AC a mis en œuvre des actions concrètes pour développer le covoiturage quotidien, suivant le programme établi en 2023.

Une aide financière pour les covoitureurs

Depuis janvier, une aide financière a été mise en place via la plateforme **Mov'ici**. Ce programme, avec un budget de 35 000 €, récompense les conducteurs et les passagers pour les trajets de 5 à 80 km réalisés sur le ressort territorial du SMTC.

Des résultats prometteurs

Le suivi mensuel montre des progrès encourageants : après avoir fait connaître l'aide au public, le nombre de trajets financés a beaucoup augmenté, passant d'une dizaine en début d'année à plus de 120 en octobre et novembre 2024.

Poursuite du programme

Grâce à ce succès, le programme sera poursuivi en 2025, ce qui permettra de mieux évaluer son effet sur les pratiques de covoiturage.



Lancement du Service Express Régional Métropolitain (SERM) : un projet structurant pour la mobilité du territoire en lien avec les communes et intercommunalités

Le SERM clermontois vise à **développer une desserte ferroviaire optimisée, facilitant les déplacements quotidiens entre Clermont-Ferrand et les principaux bassins de vie environnants**.

En offrant des fréquences accrues, des temps de parcours réduits et une meilleure articulation avec les transports en commun urbains et interurbains, ce projet permet de constituer une alternative crédible à la voiture individuelle pour les trajets quotidiens de moyenne distance (15 à 50 km).

Piloté par la Société des Grands Projets, le SERM est le fruit d'une coopération étroite entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le SMTC, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thienois, Riom Limagne et Volcans, Agglo Pays d'Issoire, Vichy Communauté, le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions.

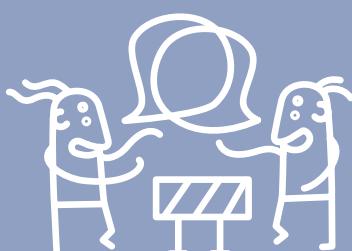
À l'été 2024, le **projet clermontois a obtenu la labellisation par l'État**, une étape cruciale avant le lancement des études de préfiguration. La prochaine étape clé est l'étude approfondie visant à définir le schéma de desserte et les investissements nécessaires à la mise en œuvre du SERM. Elle a été lancée en janvier 2025.

Les médiateurs travaux InspiRe, une équipe dédiée aux côtés des habitants

Depuis 2023, six médiateurs travaux sont présents sur le terrain au quotidien. Leur mission : **accompagner les habitants de la métropole pendant toute la période des travaux.**

L'année 2024 a été intense pour les médiateurs. Ils ont été présents sur de nombreux événements : réunions publiques, marchés, forum des mobilités, événements sportifs ou de loisirs, présentation du tram-bus. **Ils ont pu répondre aux questions, recueillir les remarques et faciliter l'accès à l'information.**

Une de leurs missions principales a été la présentation du nouveau réseau via une maquette 3D, dévoilée le 12 mars, une expérience rendue encore plus immersive avec des casques de réalité virtuelle. **Grâce à une importante présence sur le terrain avec plus d'une centaine de dates, de nombreux publics ont pu profiter de cette innovation.** Riverains, techniciens, commerçants, élus, festivaliers ont toujours été bien accompagnés par l'équipe de médiateurs.



Sensibilisation à la mobilité



Plan de Mobilité Employeur

En 2024, 50 % des salariés des entreprises publiques et privées de la métropole peuvent bénéficier d'un plan de mobilité d'entreprise.

En juin le Club des Référents PdME a été lancé. Il constitue un espace d'échange et de co-construction entre employeurs engagés dans des démarches de mobilité durable.

Deux sessions ont été organisées en 2024, rassemblant respectivement 24 et 27 participants issus de structures conventionnées SMTC'Pro, soit une représentation de plus de 80 % des employeurs concernés.

Les rencontres ont permis de valoriser des retours d'expériences concrets (CPAM*, La Poste, Michelin, Clermont Auvergne Métropole...), de co-produire des fiches action réutilisables et de faire émerger des initiatives innovantes telles que le « conseil mobilité personnalisé », ou encore le suivi des économies de CO₂ au profit d'actions environnementales.



C.l'infobus

Inauguré à l'automne 2024, **C.l'infobus** est un véhicule itinérant qui sillonne les communes du territoire et s'installe lors d'événements publics.

Sa mission principale : **informer les citoyens sur l'ensemble des solutions de mobilité disponibles et les projets d'aménagement en cours dans l'agglomération.**

Cette initiative vise particulièrement deux publics :

- Les habitants des communes desservies par le réseau T2C ayant un accès limité aux informations sur les transports,
- Les habitants des zones périphériques qui fréquentent occasionnellement la métropole clermontoise.

En allant directement à la rencontre des usagers potentiels, **C.l'infobus** représente un outil de proximité essentiel pour démocratiser l'accès aux services de mobilité.

En moyenne, les personnes sensibilisées ont 64 ans ou plus et sont à la retraite. Leur mode de déplacement principal est la marche à pied, suivi de l'utilisation de la voiture individuelle.

La présence de **C.l'infobus** principalement dans des marchés hebdomadaires de semaine explique en partie ce profil. Néanmoins, ils diffèrent grandement entre les types d'événement.

Partenariats avec les forces économiques du territoire.

Partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche

En 2023, le SMTC-AC a initié une collaboration avec le département Génie Électrique de Polytech Clermont-Ferrand autour d'un projet industriel concret : la conception d'un nouveau dispositif de mesure pour la maintenance de la ligne A du tramway. Ce chariot de mesure innovant permet de contrôler les caractéristiques du rail, en vérifiant notamment les tolérances de hauteur et de largeur selon les normes annuelles requises.

Cette initiative répond à un enjeu opérationnel majeur. En effet, le contrôle précis des caractéristiques de la plateforme est essentiel pour assurer la sécurité et les performances du tramway clermontois sur pneus à guidage central qui transporte quotidiennement jusqu'à 70 000 voyageurs, avec plus de 20 rames circulant simultanément aux heures de pointe.

Les étudiants ont mené une démarche complète comprenant trois phases principales :

- l'analyse du système existant,
- l'identification des besoins actuels en collaboration avec l'exploitant (notamment améliorer la mobilité du chariot de mesure, un système qui permet de mesurer le rail),
- l'exploration des technologies adaptées aux exigences du SMTC-AC.

Finalisé en 2024, ce travail a abouti à l'élaboration d'un schéma fonctionnel détaillé. Ce document technique servira de base au SMTC-AC pour développer prochainement un prototype opérationnel du nouveau chariot de mesure dans le cadre d'un projet industriel.

Les partenariats culturels et sportifs du SMTC-AC en 2024

Le SMTC-AC a développé de nombreux partenariats dans trois domaines principaux :

Partenariats sportifs

Quatre partenariats ont été signés avec des organisations sportives locales. Ces collaborations permettent d'offrir des services de transport adaptés et des avantages aux sportifs, tout en augmentant la présence visuelle du SMTC.

Partenariats culturels

Huit partenariats ont été développés avec des événements culturels, dont certains sont des collaborations historiques (Festival du Court métrage, EuropaVox). Ces partenariats incluent généralement des renforts de service de transport lors des événements et des campagnes de communication spéciales.

Ces différentes collaborations permettent au SMTC-AC de soutenir la vie locale tout en promouvant ses services de mobilité auprès de publics variés.

Un DJ dans le tramway (9 octobre)

Lors de l'événement « Clermont Fête ses étudiants », DJ Zig (David Chevrier), un DJ de Clermont-Ferrand, a réalisé un spectacle musical de 1h30 dans une rame de tramway. Cette animation, déjà expérimentée dans d'autres villes comme Amsterdam, Montpellier ou Lyon, visait spécifiquement à attirer les étudiants.



Sensibiliser les jeunes à la mobilité

DISPOSITIF « TOUS MOBILES, ET VOUS ? »

Engagé auprès des plus jeunes, le SMTC propose aux classes de CE2, CM1 et CM2 un dispositif intitulé « Tous Mobiles, et vous ? ».

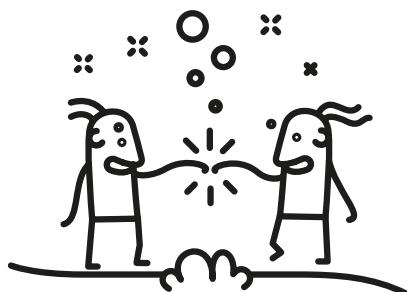
Depuis 2017, le programme fait découvrir aux élèves les différentes manières de se déplacer, leurs avantages et inconvénients... Ce dispositif entre dans la démarche « Éducation à l'Environnement et au Développement Durable » portée par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Pendant 6 demi-journées, les élèves analysent leurs déplacements, les fréquences, les modes utilisés, les énergies mobilisées et l'impact des transports sur leur cadre de vie. Ces animations sont complétées par des visites : centre de maintenance du tramway à Champratel, gare SNCF de Clermont-Ferrand, agence C.vélo ou Puy de Crouël, pour découvrir différents aspects des mobilités (réparation d'un tramway, intermodalité, gestion d'un parc de vélos, lecture de paysage).

En 2024, 13 classes soit 314 élèves du CE2 au CM2 ont participé au dispositif :

- 7 classes de 4 établissements clermontois,
- 2 classes de Cournon-d'Auvergne,
- 2 classes de Cébazat,
- 1 classe de Lempdes,
- 1 classe de Chamalières.

Les productions des élèves ont été exposées du 29 mai au 12 juin 2024 dans le patio de l'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand. Les élèves ont ainsi pu découvrir les travaux des autres classes.



EXPÉRIMENTATION AVEC LE COLLÈGE MARC BLOCH

Fin 2022, le SMTC-AC a obtenu une subvention « Avenir Montagne Mobilité » pour un projet d'expérimentation d'écomobilité scolaire avec le collège Marc Bloch situé à Cournon-d'Auvergne, et réparti sur les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

Après un travail de construction du projet, des actions ont vu le jour dès la rentrée de septembre 2023.

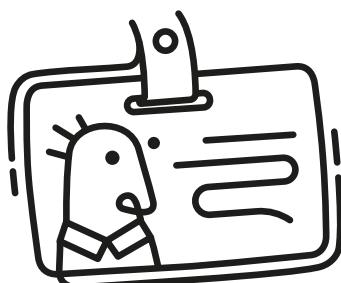
En 2024, l'expérimentation s'est poursuivie avec :

- Des sorties à la découverte des moyens de transport pour la classe ULIS* : visite de l'Aventure Michelin, séances d'équitation, découverte du train à crémaillère du puy de Dôme, visite du dépôt de bus T2C à La Pardieu...,
- Une journée « portes ouvertes » du collège, durant laquelle une animation a été menée par les éco-délégués pour faire connaître le projet,
- Un atelier d'auto-réparation de vélos,
- Des réunions avec les professeurs d'EPS pour préparer les sorties de « diagnostics en marchant », ayant pour but de répertorier les points forts et points faibles d'itinéraires piétons prédéfinis, susceptibles d'être utilisés par les collégiens pour leurs déplacements domicile-établissement,
- La rédaction d'un cahier des charges, afin de trouver un prestataire pour élaborer des jeux de sensibilisation à la mobilité, adaptés au public de collégiens de 4^{ème} et 3^{ème}.

*Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Le SMTC-AC a développé de nombreux partenariats (culturels, sportifs, auprès des écoles etc.)

Organisation



Le SMTC a mené une démarche participative pour élaborer un nouveau règlement intérieur, plus adapté aux besoins de la structure et aux attentes de ses agents.

La composition et la structuration des effectifs en 2024

Au 31 décembre 2024, le SMTC compte 65 agents soit un effectif stabilisé à 61 emplois permanents pourvus (3 en cours de recrutement) et 4 emplois non permanents (contrats de projets liés au projet **InspiRe**).

Pour mener à bien les différentes études liées à l'analyse, la mise en place et le suivi de l'offre de mobilité, les emplois sont occupés par une majorité de cadres administratifs et d'ingénieurs.

Les effectifs au SMTC sont majoritairement féminins (43 femmes et 22 hommes). Le comité de direction est paritaire.



Un nouveau règlement intérieur pour un fonctionnement souple et sécurisé

Tout au long de l'année 2024, le SMTC a mené une démarche participative pour élaborer un nouveau règlement intérieur, plus adapté aux besoins de la structure et aux attentes de ses agents.

Des groupes de travail composés de représentants du personnel et de membres du comité de direction, se sont réunis pour construire les cinq volets du règlement (*organisation du temps de travail, droits et obligations, prestations sociales, hygiène et sécurité, discipline*).

Le Comité social territorial (CST) a validé le document final qui a ensuite été adopté en Comité syndical pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Ce document structurant, fruit d'un travail collaboratif, s'articule autour de trois grands principes :

- Une souplesse encadrée, permettant d'adapter l'organisation du travail aux besoins collectifs,
- Une lecture claire des droits et devoirs de chacun,
- Des garanties en matière d'hygiène et de sécurité.

Ainsi, parmi les principales nouveautés, 6 cycles de travail sont proposés aux agents. Ceux-ci peuvent désormais opter pour des rythmes allant de 35 et 37h30 sur 4 ou 5 jours à 39 heures sur 4,5 ou 5 jours.

Cette nouvelle souplesse d'organisation du temps de travail illustre pleinement la volonté du SMTC de conjuguer performance collective et qualité de vie au travail.

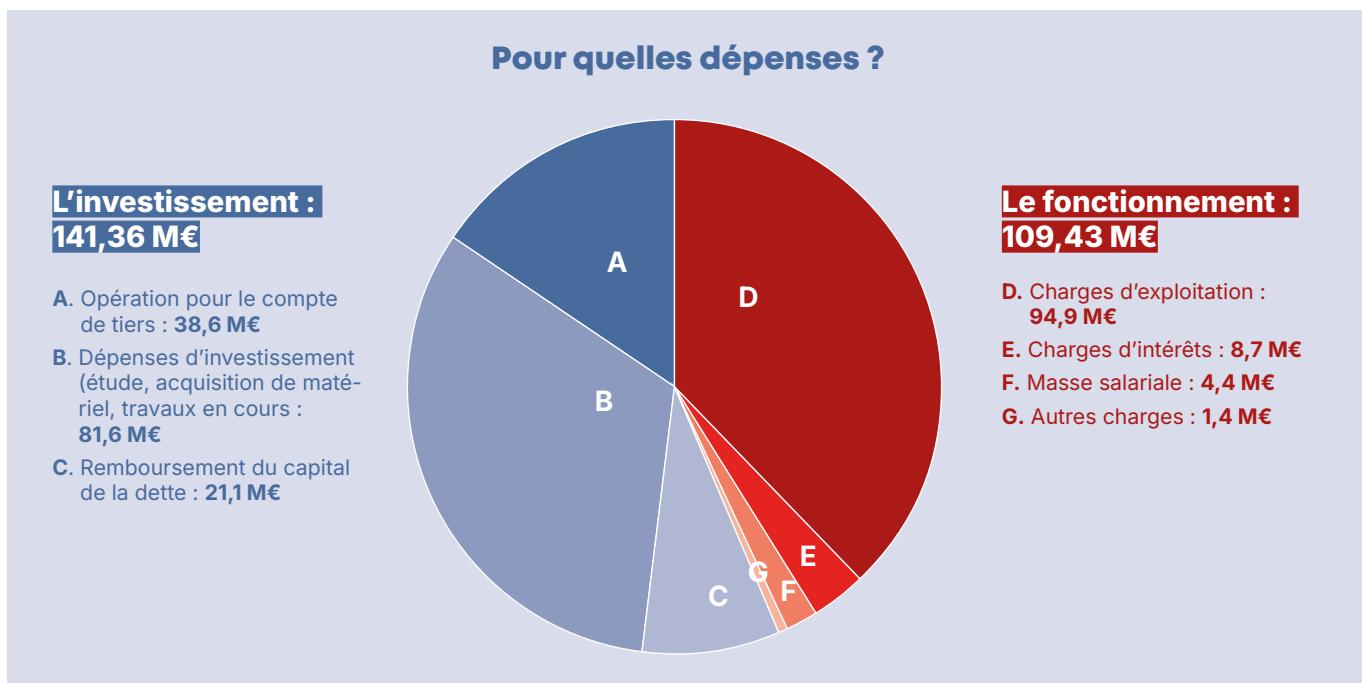
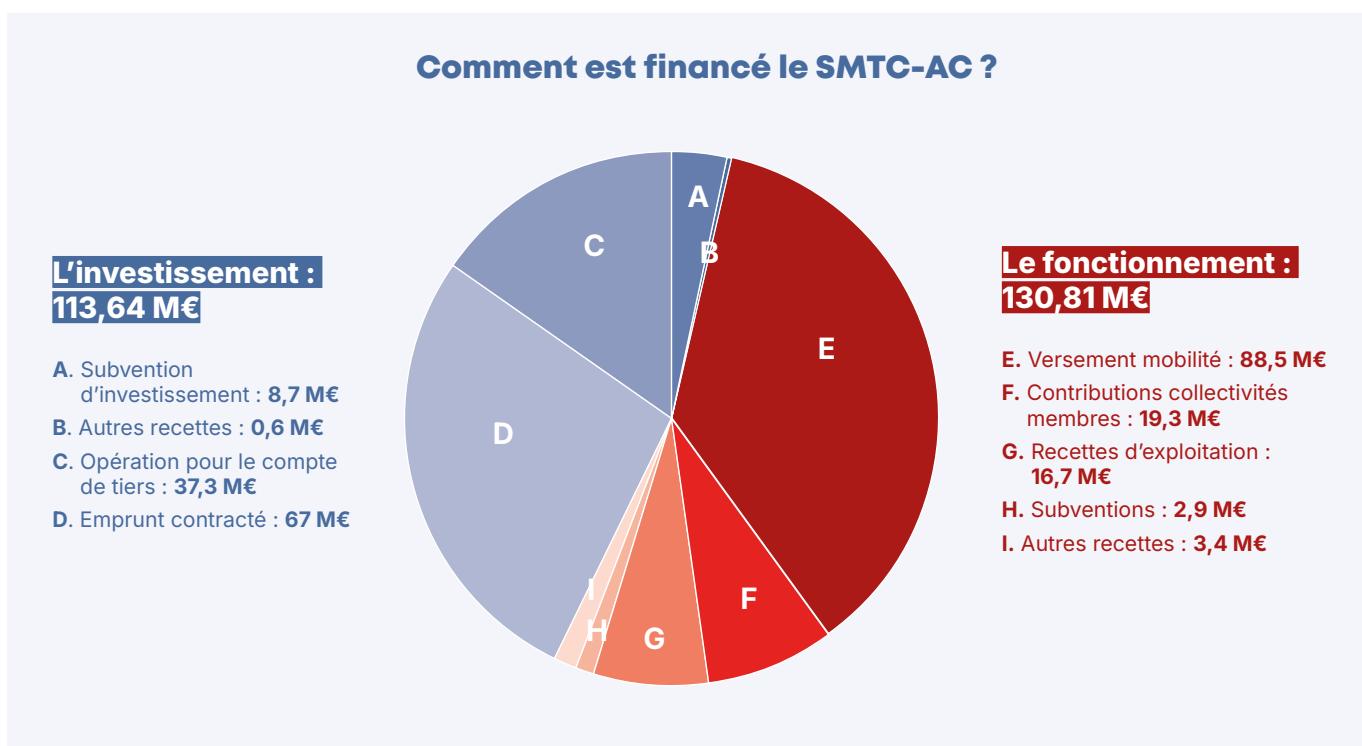
Gestion financière 2024 :

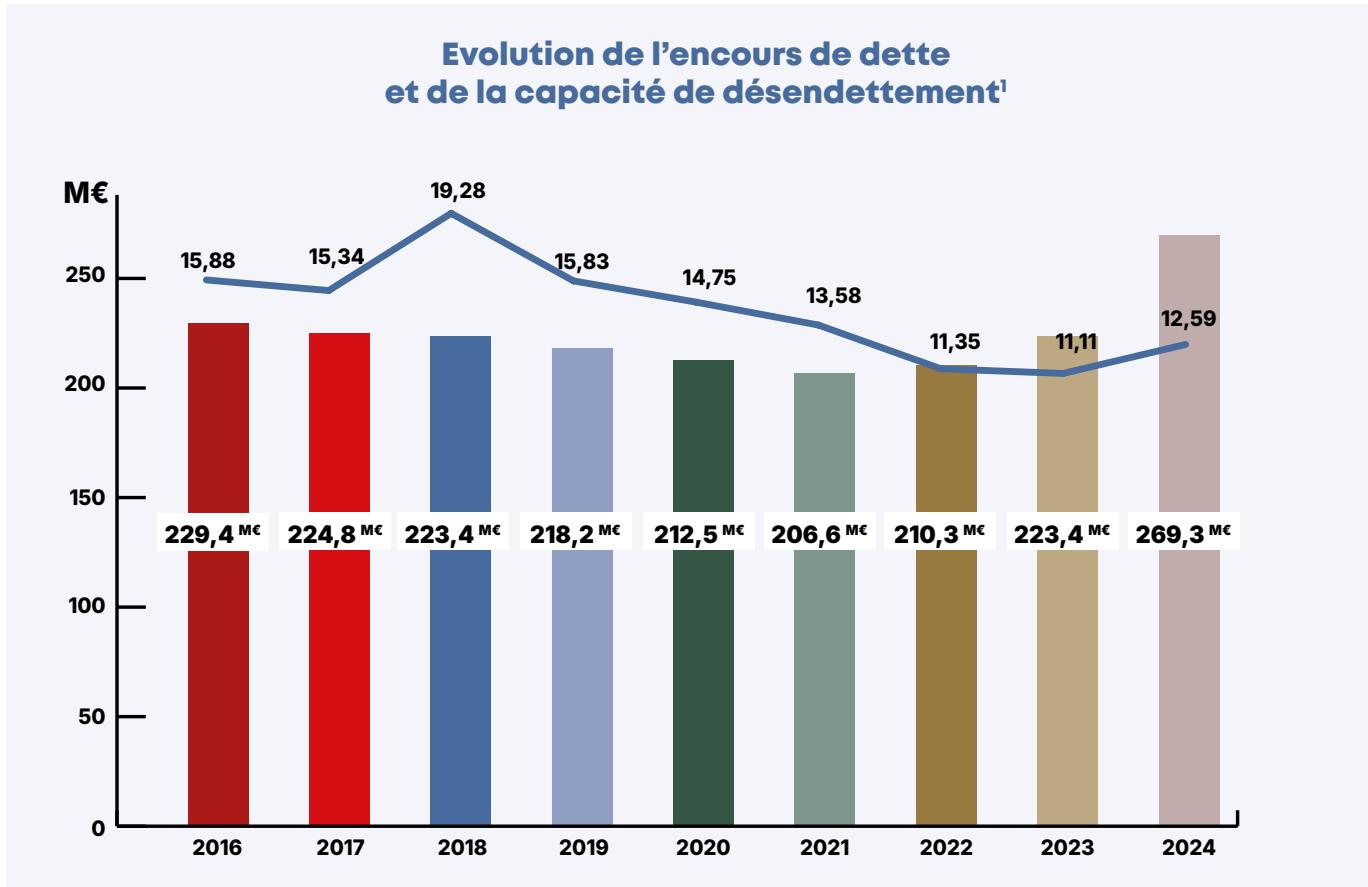
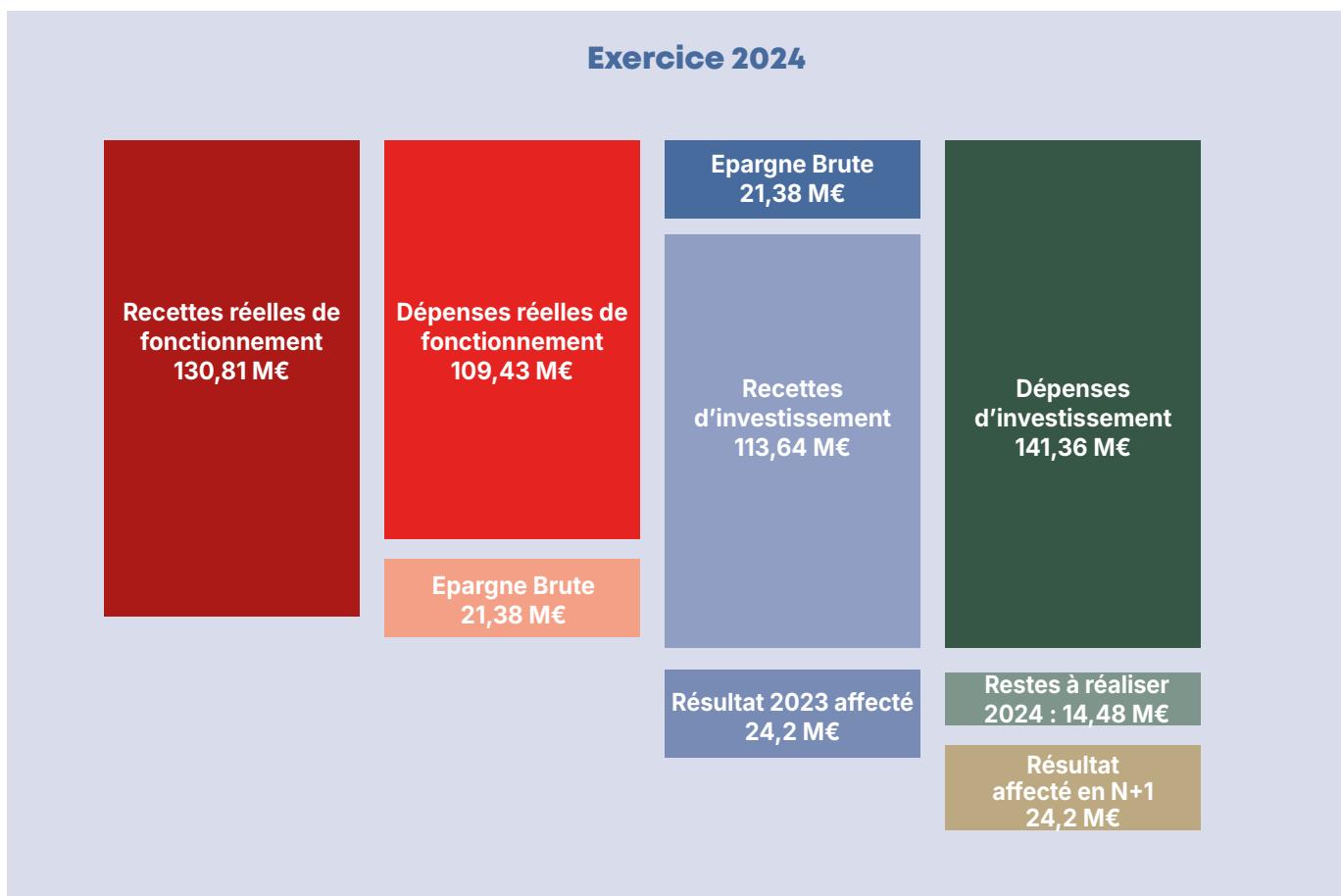
La gestion du budget 2024 réitère la capacité du SMTC à financer durablement l'investissement tout en assurant le fonctionnement courant de l'exercice.

La conjoncture en 2024 a été marquée par un net reflux de l'inflation. La maîtrise de la dépense conjuguée à la bonne dynamique de recettes (versement mobilité et recettes commerciales notamment) a contribué à garantir le bon fonctionnement courant du SMTC et à maintenir une bonne capacité de mobilisation comme

de remboursement des emprunts (épargne de gestion en hausse). Ainsi l'intensification du projet **InspiRe** avec une phase de travaux importante en 2024 bénéficie d'un contexte de gestion maîtrisée.

Après le cycle inflationniste 2022-2023, les modalités de gestion budgétaire et financière du SMTC ont, en 2024, conforté une capacité de l'AOM à permettre l'investissement et à sécuriser le fonctionnement.



¹ en nombre d'années

Portraits d'agents



Jean-Baptiste Géron,

**CHARGÉ DE L'OFFRE
ET DE LA STRATÉGIE
TARIFAIRES**

Chargé de l'offre et de la stratégie tarifaire depuis 2022, Jean-Baptiste Géron intervient sur les principales composantes du service de transport urbain : gestion financière, adaptation des lignes du réseau, suivi du transport sur réservation, évolutions de l'information voyageur, de la gamme tarifaire du réseau T2C.

« Les missions de mon poste me permettent d'être en étroite relation avec les équipes de T2C qui concrétisent les choix du SMTC en matière de mobilité, par l'exploitation quotidienne du réseau. La variété des thématiques implique donc une certaine transversalité, que ce soit en interne ou avec T2C et les autres transporteurs. La nécessité de gérer à la fois des « urgences » du quotidien et des problématiques de plus long terme rend le challenge intéressant ».



Maëlle Vidal,

**CHARGÉE DU PATRIMOINE
BÂTI**

Depuis juin 2023, Maëlle Vidal occupe le poste de responsable du patrimoine bâti. Elle a pour mission d'assurer la gestion patrimoniale des bâtiments utilisés par le SMTC ou mis à disposition de son exploitant T2C, tout en veillant à leur maintien en conditions opérationnelles sur les plans fonctionnel, sécuritaire et réglementaire, au bénéfice des occupants et des usagers du service public du transport. En 2024, Maëlle a notamment réceptionné les travaux de la nouvelle agence commerciale de la Régie T2C.

« Acquis en 2023, ce local sur deux niveaux a été aménagé avec succès grâce à la supervision d'un maître d'œuvre. J'ai piloté les travaux principaux pour créer un espace commercial fonctionnel avec 8 guichets, ainsi que des zones pour le personnel. Après plusieurs mois, les retours positifs des utilisateurs attestent de la qualité du projet réalisé en collaboration avec l'architecte et les entreprises. »



Aurélie Troncy,

**CHARGÉE DU PILOTAGE
BUDGÉTAIRE**

Depuis 4 ans au SMTC, Aurélie Troncy coordonne la construction des budgets annuels et pluriannuels, en veillant à leur cohérence et à leur soutenabilité ; opérant aussi le travail du compte administratif (compte financier annuel). Elle gère également la dette bancaire de l'AOM, sujet clef pour une collectivité aux investissements conséquents.

« Mon rôle consiste à travailler en étroite relation avec différentes équipes pour assurer une construction solide des trajectoires budgétaires en fonctionnement comme en investissement, en recettes comme en dépenses. La gestion des investissements en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement qui est aussi un élément structurant de notre budget fait partie également de mon périmètre en lien avec la direction du Patrimoine. Cette gestion pluriannuelle de l'investissement renforce notre exigence de lisibilité et de transparence des budgets. La gestion de la dette est également centrale pour l'AOM ; en 2024 près de 70 M€ de dette ont été mobilisés. »



Renaud Danonville,

**CHARGÉ DE LA STRATÉGIE
DIGITALE ET DE LA
COMMUNICATION
NUMÉRIQUE**

Depuis 2021, Renaud Danonville pilote la stratégie digitale du SMTC. Il coordonne les actions numériques (web, réseaux sociaux, multimédia) pour soutenir ses objectifs de communication et de développement. Il collabore étroitement avec les exploitants des services de mobilité, les équipes internes et les partenaires institutionnels pour garantir la cohérence et l'efficacité des outils déployés et des communications diffusées.

« Mes missions me permettent d'être au cœur de la transformation digitale du SMTC, en assurant une communication cohérente et innovante auprès de nos usagers, en cohésion avec nos partenaires et les acteurs locaux. La diversité des missions, allant de la gestion de projets numériques à la promotion d'InspiRe, exige une grande réactivité et une capacité à coordonner différents acteurs. »

L'organisation institutionnelle

La composition du comité syndical

L'assemblée du SMTC-AC est constituée de 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants.

Le nombre de membres du Bureau est fixé à 9 : 6 Vice-Présidents et 3 autres membres.

Les Vice-Présidents sont en charge de dossiers particuliers.

Le Bureau prépare et reçoit le travail des commissions pour en assurer l'harmonisation pour la préparation des comités syndicaux.

Représentants de Clermont Auvergne Métropole

Délégués titulaires

- Thierry VATIN
- Dominique BALICHARD
- Patrick NÉHÉMIE
- Richard BERT
- Flavien NEUVY
- Eric EGLI
- Claude AUBERT
- Marie DAVID
- Claude PRIVAT
- Odile VIGNAL
- Thomas WEIBEL
- Stanislas RENIÉ
- Cyril CINEUX
- Jérôme AUSLENDER
- Sondès EL HAFIDHI
- Christophe BERTUCAT
- François RAGE
- Blandine GALLIOT
- Gilles VESCOVI
- Serge PICHOT
- Jean-Paul PRESLE
- Henri GISSELBRECHT
- Laurent GANET
- Jean-Marc MORVAN
- Sébastien DONADIEU
- Aurélio MACIAN
- Christiane DEMOUSTIER
- Stéphane COURNOL
- Christophe VIAL

Délégués suppléants

- Claude AIGUESPARSES
- Hamid AMAZIG
- Christine PEROL-BEYSSI
- Patrick ROSLEY
- Anne-Marie PICARD
- Christelle POUMEROL
- Louis GISCARD D'ESTAING
- Alain CHARLAT
- Nicolas BONNET
- Marion BARRAUD
- Jean-Pierre BRENAS
- Marianne MAXIMI
- Grégory BERNARD
- Dominique BRIAT
- Pierre SABATIER
- Philippe MAITRIAS
- Mina PERRIN
- Louis-Pierre MOREAU
- Raïssa RAY
- Jacqueline BOLIS
- Joël DERRE
- Cyril MALLET
- Catherine PAYSAN
- Eric GRENET
- Jean-Michel ONDET
- Chantal LELIEVRE
- Alain DOCHEZ
- Eric HAYMA

Représentants de la commune de Mur-sur-Allier

- Jacinthe GUILLOT (titulaire)
- Sylvain DELEVILLE (suppléant)

Représentants de la commune de Pérignat-ès-Allier

- Jean-Pierre BUCHE (titulaire)
- Louis VIVIER (suppléant)

La composition du bureau syndical

> du 1^{er} janvier au 23 mai 2024

Président : François RAGE

1^{er} Vice-président : Flavien NEUVY

2^{ème} Vice-présidente : Blandine GALLIOT

3^{ème} Vice-président : Cyril CINEUX

4^{ème} Vice-président : Patrick NÉHÉMIE

5^{ème} Vice-président : Nicolas BONNET

6^{ème} Vice-président : Jérôme AUSLENDER

> du 23 mai au 26 septembre 2024 :

Président : François RAGE

1^{er} Vice-président : Flavien NEUVY

2^{ème} Vice-présidente : Blandine GALLIOT

3^{ème} Vice-président : Cyril CINEUX

4^{ème} Vice-président : Patrick NÉHÉMIE

5^{ème} Vice-président : Nicolas BONNET

6^{ème} Vice-président : Jérôme AUSLENDER

1^{er} Membre : Stéphane COURNOL

2^{ème} Membre : Claude PRIVAT

> 26 septembre au 21 novembre 2024 :

Président : François RAGE

1^{er} Vice-président : Flavien NEUVY

2^{ème} Vice-présidente : Blandine GALLIOT

3^{ème} Vice-président : Cyril CINEUX

4^{ème} Vice-président : Patrick NÉHÉMIE

5^{ème} Vice-président : Thomas WEIBEL

6^{ème} Vice-président : Jérôme AUSLENDER

1^{er} Membre : Stéphane COURNOL

2^{ème} Membre : Claude PRIVAT

> depuis le 21 novembre 2024 :

Président : François RAGE

1er Vice-président :

Patrick NÉHÉMIE

2ème Vice-présidente :

Blandine GALLIOT

3ème Vice-président :

Cyril CINEUX

4ème Vice-président :

Jean-Marc MORVAN

5ème Vice-président :

Thomas WEIBEL

6ème Vice-président :

Jérôme AUSLENDER

1er Membre : Stéphane COURNOL

2ème Membre : Claude PRIVAT

3ème Membre : Flavien NEUVY

Les élus

Les élus membres de la commission d'appel d'offres ordinaire

Président : François RAGE ou son représentant Thomas WEIBEL

5 membres titulaires :

Henri GISSELBRECHT,

Claude AUBERT,

Jérôme AUSLENDER,

Dominique BALICHARD,

Christophe BERTUCAT

4 membres suppléants :

Christiane DEMOUSTIER,

Eric EGLI,

Laurent GANET,

Marie DAVID

Les élus membres de la commission d'appel d'offres InspiRe

Président : François RAGE ou son représentant Jérôme AUSLENDER

5 membres titulaires :

Jean-Marc MORVAN,

Blandine GALLIOT,

Cyril CINEUX,

Patrick NÉHÉMIE,

Thomas WEIBEL

4 membres suppléants :

Sondès EL HAFIDHI,

Stéphane COURNOL,

Alain DOCHEZ,

Claude PRIVAT

Les commissions

Les commissions permanentes

3 commissions thématiques pour les finances, les offres de services et les investissements matériels ont été créées.

Les commissions se réunissent avant chaque comité syndical. Elles permettent d'échanger sur les dossiers en cours ou sur de nouveaux projets. Les diaporamas synthétiques présentés lors de ces réunions sont des documents préparatoires au comité syndical.

Commission en charge des finances et des ressources humaines

Président : François RAGE

Président suppléant :

Patrick NÉHÉMIE

Membres :

- Jacqueline BOLIS
- Dominique BRIAT
- Joël DERRE
- Sébastien DONADIEU
- Éric HEYMA
- Aurélio MACIAN
- Flavien NEUVY
- Claude PRIVAT
- Gilles VESCOVI
- Stanislas RENIÉ
- Christophe VIAL

Compétences :

- > Dialogue de gestion avec les partenaires institutionnels et les collectivités membres
- > Revue d'orientation budgétaire, budget, compte administratif
- > Gestion de la dette
- > Prospective financière
- > Conventions de subventions
- > Ressources humaines

Commission en charge des offres multiservices

Président : François RAGE

Président suppléant : Cyril CINEUX

Membres :

- Jérôme AUSLENDER
- Dominique BALICHARD
- Jacqueline BOLIS
- Marie DAVID
- Christiane DEMOUSTIER
- Éric EGLI
- Blandine GALLIOT
- Henri GISSELBRECHT
- Éric GRENET
- Mina PERRIN
- Serge PICHOT
- Louis VIVIER
- Thomas WEIBEL

Compétences :

- > Offres multiservices, conditions générales de vente
- > Règlements d'exploitation, sécurité
- > Plans de mobilité
- > Études, dont enquête ménage certifiée CEREMA
- > Services et offres innovants

Commission en charge des investissements et du patrimoine

Président

- François RAGE

Président suppléant

- Jean-Marc MORVAN

Membres

- Hamid AMAZIGH
- Claude AUBERT
- Nicolas BONNET
- Christophe BERTUCAT
- Jean-Pierre BUCHE
- Alain CHARLAT
- Stéphane COURNOL
- Sylvain DELEVILLE
- Sébastien DONADIEU
- Sondès EL HAFIDHI
- Laurent GANET
- Jacinthe GUILLOT
- Éric HEYMA
- Chantal LELIÈVRE

- Aurélio MACIAN
- Philippe MAITRIAS
- Louis-Pierre MOREAU
- Anne-Marie PICARD
- Raïssa RAY
- Stanislas RENIÉ
- Patrick ROSLEY
- Thierry VATIN
- Christophe VIAL
- Odile VIGNAL

Compétences :

- > Verdissèment de la flotte bus
- > Entretien du système tramway
- > Systèmes d'information et d'exploitation
- > Accessibilité physique aux services de mobilité
- > Voirie spécifique

Les élus au conseil d'administration de la régie T2C

Présidente

- Blandine GALLIOT

1er Vice-Président

- Cyril CINEUX

Membres

- François RAGE
- Patrick NÉHÉMIE
- Christophe BERTUCAT
- Stanislas RENIÉ
- Éric EGLI
- Gilles VESCOVI
- Sondès EL HAFIDHI
- Richard BERT
- Claude AUBERT
- Jérôme AUSLENDER
- Thomas WEIBEL
- Christiane DEMOUSTIER
- Jean-Marc MORVAN
- Henri GISSELBRECHT
- Laurent GANET

- **Une personne qualifiée représentant la CCI du Puy-de-Dôme : Yves JAMON**
- **Un représentant d'association des usagers du transport public : Association AUTA**
- **Deux représentants du personnel de la régie désignés par T2C : Damien ROMERO et Cyril POTELLERET**

Composition du comité des usagers et des partenaires

Le Président,

- Les 6 Vice-Présidents du SMTC-AC,
- Un représentant des associations d'usagers suivantes : Vélo-Cité 63, l'Association de Défense des Usagers des Transports Clermontois (ADUT),
- Le Collectif Départemental pour l'insertion des Personnes Handicapées (CDIPH),
- La Fédération Nationale des Associations d'Usagers (FNAUT),
- Un groupe d'usagers des services de transport organisés par le SMTC-AC désigné par le Président, dans la limite d'un usager par service (TC, C.vélo, TAD),
- Un représentant des structures suivantes : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Michelin, CHU, CAF, CCAS, Groupe la Poste.

Les représentants dans divers organismes

Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

Titulaires

- François RAGE
- Jérôme AUSLENDER

Blandine GALLIOT

Suppléants

- Joël-Michel DERRÉ
- Christine PEROL-BEYSSI
- Cyril CINEUX

Club des Villes et Territoires Cyclables

Titulaire

- Nicolas BONNET

Suppléant

- Jérôme AUSLENDER

ADCET

Titulaire

Blandine GALLIOT

Suppléant

Jérôme AUSLENDER

Agence d'Urbanisme Clermont Massif Central

Titulaire

Blandine GALLIOT

Suppléant

Christiane DEMOUSTIER

ATMO

Titulaire

Jérôme AUSLENDER

ORBIMOB

Clermont Auvergne

Titulaire

Jérôme AUSLENDER

Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV)

Titulaire

Nicolas BONNET

Objectif Capitales

Titulaire

Eric EGLI

CNAS

Titulaire

Patrick NÉHÉMIE

CDCA

Titulaire

Cyril CINEUX

Suppléant

Céline HEKIMIAN



SMTC

Engagé pour vos mobilités

LAMARCK



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes